



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 157 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Mission des Nations Unies au Libéria : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	525 559 930 dollars
Dépenses de 2011/12	522 917 200 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	2 642 730 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	496 405 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2012/13 ^a	496 403 500 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2012/13 ^a	1 500 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	478 224 000 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	477 550 800 dollars

^a Montant estimatif au 28 février 2013.



I. Introduction

1. On trouvera au paragraphe 29 du présent rapport une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 673 200 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/755).

2. Au cours de son examen du financement de la MINUL, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements jusqu'au 26 avril 2013, date à laquelle ont été reçues leurs dernières réponses écrites. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUL est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports correspondants du Comité ses observations détaillées et recommandations concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/782) et les questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Dans sa résolution 65/301, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 513 404 030 dollars (montant net : 501 128 630 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUL pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, de même qu'un montant brut de 12 155 900 dollars (montant net : 12 115 000 dollars) destiné à financer les activités d'appui électoral de la Mission. En tout, un montant brut de 525 559 930 dollars (montant net : 513 243 630 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses effectives de l'exercice s'élèvent à 522 917 200 dollars en chiffres bruts (511 406 600 dollars en chiffres nets), d'où un solde inutilisé d'un montant brut de 2 642 730 dollars (1 837 030 dollars en chiffres nets), ce qui représente un taux d'exécution de 99,5 %. La sous-utilisation des crédits constatée à la rubrique Dépenses opérationnelles a été contrebalancée en partie par un dépassement des crédits aux rubriques Militaires et personnel de police et Personnel civil. On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/67/609).

4. Comme indiqué au paragraphe précédent, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 12 155 900 dollars au titre de l'appui électoral fourni par la Mission pendant l'exercice 2011/12. Au cours de la période électorale, la MINUL a apporté un soutien logistique (notamment pour faciliter l'accès aux zones reculées), coordonné l'assistance électorale internationale, aidé les institutions et les partis politiques libériens et usé de ses bons offices pour créer un climat propice au déroulement pacifique des élections, conformément aux résolutions 1885 (2009), 1938 (2010) et 2008 (2011) du Conseil de sécurité (ibid., par. 8).

5. Le Comité consultatif note cependant que, d'après le rapport sur l'exécution du budget, les dépenses engagées au titre de l'appui électoral ont été beaucoup moins importantes que prévu, essentiellement parce que le projet de rénovation de la

piste d'atterrissage de Spriggs Payne n'a pas été mené à son terme en raison du coût élevé de la reconstruction, et parce qu'il n'a pas fallu recourir autant que prévu au transport aérien pour acheminer le matériel électoral vers les zones reculées, les transports terrestres lui ayant été substitués en partie. Le Comité note également que seul l'un des quatre emplois de temporaire approuvés au titre de l'appui électoral apporté par la Mission a été pourvu (ibid., par. 28 et 60). Il a été informé que, sur le montant total de 12 155 900 dollars alloué à l'appui électoral, seule une somme de 2 835 400 dollars avait été dépensée. Comme indiqué au paragraphe 28 du rapport sur l'exécution du budget, le reliquat de 9 320 500 dollars a été réalloué à d'autres objets de dépense, essentiellement pour couvrir le surcoût du diesel et du carburant d'aviation et les dépenses supplémentaires au titre des traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan international.

6. Le Comité consultatif observe également dans le rapport sur l'exécution du budget qu'il a fallu huit mois pour obtenir des services de transit permettant d'acheminer les rations, ce qui a eu des incidences sur le stockage et la distribution des rations (voir la section consacrée aux produits d'appui standard relatifs à la réalisation escomptée 4.1 : appui efficace et rationnel à la Mission sur le plan logistique et administratif et sur celui de la sécurité). Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les rations de combat avaient été commandées en août 2011 et auraient dû être livrées en novembre 2011. Une fois les rations prêtes pour l'envoi, la société de transit a cependant indiqué à la Mission qu'elles seraient transportées dans des conteneurs de 40 pieds. Étant donné que la MINUL n'était pas équipée pour recevoir ce type de conteneurs, elle a dû lancer un nouvel appel d'offres pour choisir une société capable de transporter les rations dans des conteneurs de 20 pieds. Par conséquent, les rations n'ont été livrées qu'en mai 2012. **Le Comité estime que la Mission aurait pu éviter ce retard grâce à une meilleure planification et compte que de tels problèmes ne se reproduiront pas.**

7. On trouvera dans la section relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 18 mars 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUL depuis sa création s'établissait à 6 004 916 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 886 183 700 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 118 732 300 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 31 décembre 2012, le montant dû au titre des contingents se montait à 18 869 000 dollars et celui au titre du matériel appartenant aux contingents à 18 670 800 dollars. Au 18 mars 2013, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 135 300 000 dollars. Déduction faite de la réserve nécessaire au fonctionnement de la Mission pendant trois mois (hors remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs des contingents), qui s'élève à 75 913 400 dollars, le montant restant de 59 386 600 dollars avait été suffisant pour rembourser les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2012 et de janvier 2013.

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 13 février 2013, 119 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 3 969 200 dollars; il y avait deux demandes en instance de règlement. **Le Comité compte que toutes les demandes seront réglées rapidement.**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2013, les chiffres de l'exercice 2012/13 concernant l'occupation des postes de la MINUL s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	133	133	128	3,8
Contingents	7 807	7 807	6 668	14,6
Police des Nations Unies	498	498	477	4,2
Unités de police constituées	1 265	985	869	11,8
Personnel fourni par des gouvernements	32	32	31	3,1
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	513	513	456	11,1
Personnel recruté sur le plan national	1 064	1 064	974	8,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	2	2	2	–
Personnel recruté sur le plan national	1	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	237	237	220	7,2

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. Le Comité consultatif a reçu des renseignements concernant les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice 2012/13. Au 28 février 2013, les dépenses s'élevaient à 319 064 700 dollars (montant brut). Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 496 403 500 dollars, contre des crédits de 496 405 000 dollars, laissant un crédit inutilisé de 1 500 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

A. Mandat et résultats prévus

12. Le mandat de la MINUL a été établi par la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité. Sa dernière prorogation en date, jusqu'au 30 septembre 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2066 (2012).

13. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à faire avancer le processus de paix au Libéria. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui correspondantes pour l'exercice sont décrites aux paragraphes 8 à 34 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/755). Il y est indiqué que, si la situation au Libéria reste stable dans l'ensemble, des progrès n'en devront pas moins être accomplis, afin de continuer de consolider la paix, dans un certain nombre de domaines clefs tels que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le développement, notamment en ce qui concerne le renforcement des institutions étatiques et des processus politiques, lesquels sont liés à la réforme constitutionnelle et à la réconciliation nationale. Pendant l'exercice 2013/14, conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la Mission continuera par conséquent d'apporter un appui au Gouvernement dans le cadre de son retrait progressif et s'efforcera de remédier aux lacunes graves qu'il convient de combler pour faciliter le succès de la transition. Pour ce faire, elle articulera son action autour des axes suivants : continuer de planifier la transition avec le Gouvernement; aider à l'application et à l'élaboration de différents textes de loi relatifs au secteur de la sécurité et formuler des recommandations sur les futures activités prioritaires à mener pour réformer ce secteur; continuer de renforcer les capacités des institutions compétentes en matière d'état de droit et de sécurité, en particulier les forces armées, la police nationale et les services de l'immigration et de la naturalisation; faciliter l'accès à la justice dans l'ensemble du pays et promouvoir le respect des droits de l'homme; donner la priorité à des activités d'appui aux initiatives du Gouvernement en matière de gouvernance et de réforme politique.

14. Comme indiqué aux paragraphes 17 et 18 du rapport du Secrétaire général, le retrait progressif de la composante militaire de la Mission se poursuivra pendant l'exercice, les effectifs devant être ramenés de 7 807 hommes pendant l'exercice 2012/13 à 4 765 hommes au 1^{er} juillet 2014. De son côté, la composante police sera renforcée par le déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires et comptera ainsi au total 10 unités, comme le Conseil de sécurité l'a autorisé dans sa résolution 2066 (2012). Pendant son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la MINUL avait planifié son retrait jusqu'à la mi-2015.

15. Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 comporte également des propositions tendant à réaménager l'organigramme et la structure administrative de la Mission, conformément à la résolution 2066 (2012) dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition aboutisse à des résultats durables et tienne compte de la variété des défis, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique. Ces propositions font également suite à la résolution 66/264 dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que la Mission améliore le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui (voir par. 17 ci-dessous).

16. D'après le Secrétaire général, la nouvelle organisation proposée permettra d'aligner les ressources existantes sur les priorités fixées dans le mandat de la Mission, à savoir la planification stratégique de la transition; la stabilisation des frontières et l'amélioration de la coopération avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI); le renforcement de l'engagement politique et technique concernant la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la

décentralisation. Voici les principales modifications devant être apportées à l'organigramme de la Mission :

a) Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sera renforcé grâce à la création d'un groupe de la planification stratégique et d'un groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions, et à l'officialisation au sein de cette structure de l'Équipe d'appui aux bureaux locaux et des bureaux de comté;

b) Ainsi que l'a recommandé le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau de la communication et de l'information quittera la composante appui pour être réintégré dans les services de direction exécutive et d'administration, l'idée étant de renforcer le rôle stratégique de l'information dans la mise en œuvre du mandat;

c) Trois bureaux thématiques seront créés dans le cadre de la composante 2 (État de droit), à savoir la Section de l'accès à la justice et à la sécurité, le Groupe de la formation et de l'encadrement et la Section de la réforme du droit et des politiques, en même temps que sera supprimée la Division de l'appui au système juridique et judiciaire;

d) Trois bureaux thématiques seront créés au titre de la composante 3 (Consolidation de la gouvernance démocratique), à savoir la Section de la gouvernance, la Section de l'analyse politique et la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix, en même temps que seront supprimées la Section de la planification et des orientations politiques, la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration et la Section des affaires civiles.

Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 27 du projet de budget, il est indiqué que la nouvelle structure organisationnelle et administrative de la Mission sera mise en place en trois étapes, au cours des prochains exercices budgétaires, pendant lesquels devraient se poursuivre la réduction des effectifs civils et le transfert de fonctions aux autorités nationales.

17. Les modifications qu'il est prévu d'apporter à la composante appui sont indiquées au paragraphe 28 du projet de budget. Le Secrétaire général y affirme qu'à la suite d'un examen approfondi de ses besoins, la MINUL propose de réduire son personnel civil d'environ 7,8 % (soit 141 postes et emplois de temporaire), pour tenir compte de la réduction des fonctions d'appui liée à la diminution des effectifs militaires et répondre aux besoins permanents de la Mission, tout en alignant plus précisément ses ratios d'effectifs sur ceux de missions de taille moyenne comparables. Ayant demandé des précisions sur le ratio optimal entre personnel d'appui et personnel des services organiques, le Comité consultatif a été informé que ce rapport était normalement déterminé par plusieurs facteurs, tels que le nombre de membres des contingents et du personnel des services organiques ayant besoin d'un appui, l'ampleur, l'étendue géographique et la complexité de l'infrastructure correspondante et la complexité des tâches prescrites. Il a également été informé qu'au cours des quatre derniers exercices budgétaires, ce ratio avait varié entre 2 pour 1 et 2,3 pour 1. Pendant l'exercice 2013/14, il serait de 1,7 pour 1, contre 2,3 pendant l'exercice en cours. Le Comité a en outre été informé que si les chiffres correspondants des autres missions pouvaient servir, à titre indicatif, à évaluer les dotations en effectifs d'une mission, chaque mission devait pouvoir compter sur une composante appui spécialement adaptée à son mandat particulier, ainsi qu'à la situation et au contexte qui lui sont propres. Il n'existait donc pas

d'objectifs généraux en la matière. Le Comité a formulé d'autres observations à ce sujet dans son rapport sur les questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780). On trouvera ses observations et recommandations détaillées sur les effectifs du personnel civil proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2013/14 aux paragraphes 31 à 40 ci-dessous.

18. Le Secrétaire général donne des renseignements sur la coopération entre missions à l'échelle régionale aux paragraphes 35 à 37 de son rapport. Il indique notamment qu'en application de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL intensifiera sa coopération avec l'ONUCI et les équipes de pays travaillant au Libéria et en Côte d'Ivoire afin d'aider les Gouvernements libérien et ivoirien à élaborer et mettre en œuvre une stratégie commune. Comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, il est proposé de créer à cette fin un groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions pour resserrer la coopération aussi bien au niveau des quartiers généraux des deux missions que sur le terrain.

19. Pendant l'exercice à venir, la MINUL examinera également sa coopération régionale avec l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dans le contexte global de la stratégie de sécurité régionale pilotée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

20. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que jusqu'ici, l'incidence de la stratégie globale d'appui aux missions sur les activités de la MINUL avait été limitée, la Mission ayant tiré parti, avant tout, de la formation offerte par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). En outre, la Mission a pu compter, dans les cas où ses propres capacités de transport aérien ne suffisaient pas, sur celles du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et a profité, chaque fois que possible, de la possibilité de puiser dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide administrés par le Centre de services mondial, qui était également chargé de la localisation par satellite des moyens aériens et des copies de sauvegarde des données informatiques.

21. S'agissant de la coordination des équipes de pays, le Comité consultatif rappelle que l'objectif premier de l'initiative Unité d'action des Nations Unies lancée au Libéria en octobre 2010 était d'envisager les priorités nationales de façon plus cohérente, efficace et intégrée afin d'accroître l'incidence générale des activités des organismes des Nations Unies (voir A/65/743/Add.7, par. 49 et 50). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que pendant l'exercice à venir, les organismes présents au Libéria continueront de mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (le « programme unique »), qui est aligné sur la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement et le programme national de développement baptisé « Liberia Rising 2030 » (A/67/755, par. 39).

22. Le Comité consultatif observe qu'au paragraphe 38 de son projet de budget, le Secrétaire général affirme que dans le cadre de la transition et de la réorganisation de la MINUL et étant donné la nécessité de planifier à plus long terme, la Mission pourra revoir son cadre stratégique intégré ou mettre en place un mécanisme analogue pour organiser la planification conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de mieux coordonner son action avec celle de cette dernière et d'optimiser l'incidence de leur travail, grâce notamment à des gains d'efficacité. La MINUL disposerait ainsi d'une méthode globale pour mener à bien le processus de transition et pourrait fonder sa stratégie de sortie sur son cadre stratégique intégré. **Le Comité souligne l'importance des activités de planification commune et**

d'une coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies pendant la transition de la Mission.

B. Ressources nécessaires

23. Les prévisions de dépenses de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 se montent à 478 224 000 dollars en chiffres bruts, soit une baisse de 18 181 000 dollars (3,7 %) par rapport au crédit de 496 405 000 dollars ouvert pour l'exercice 2012/13. Ces dépenses serviront à financer le déploiement de 5 783 militaires, 133 observateurs militaires, 498 membres de la Police des Nations Unies, 1 265 membres d'unités de police constituées, 32 membres du personnel fourni par des gouvernements, 485 agents recrutés sur le plan international, 954 sur le plan national et 237 Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif note que, par rapport au montant de 496 403 500 dollars qui avait été prévu pour l'exercice 2012/13 (voir par. 11 ci-dessus), la réduction proposée pour l'exercice 2013/14 se monterait à 18 179 500 dollars, soit 3,7 % également. La réduction proposée résulte de la diminution des ressources nécessaires au titre du personnel militaire, compensée en partie par une augmentation au titre des unités de police constituées et du personnel recruté sur le plan international et par une hausse des dépenses opérationnelles. On trouvera, aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/755), des renseignements détaillés sur les ressources demandées et une analyse des variations par rapport à l'exercice précédent.

24. Le Comité consultatif observe que malgré la baisse considérable des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police (27 885 100 dollars au total ou 12 %), il est prévu que les dépenses opérationnelles augmentent (de 6 201 500 dollars ou 4,3 %) par rapport à l'exercice précédent. S'étant renseigné sur les causes de cette augmentation, le Comité a appris que la baisse globale des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police s'expliquait en premier lieu par la réduction progressive des effectifs militaires de la Mission, contrebalancée en partie par l'augmentation des ressources liées au déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires (voir par. 25 à 27 ci-après). L'augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles est imputable principalement au remplacement prévu de véhicules et de matériel vétuste. De plus, à la faveur du rapatriement de contingents, la Mission sera amenée à fermer certains camps, à en réduire l'étendue ou encore à les remettre en état en prévision de leur remblaiement et à entreprendre des activités d'assainissement de l'environnement.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	133	133	–
Contingents	7 807	5 783	(2 024)
Police des Nations Unies	498	498	–
Unités de police constituées	845	1 265	420

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

25. Le montant estimatif des dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2013/14 est de 204 003 100 dollars, soit une diminution de 27 885 100 dollars (12 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13. Le Secrétaire général indique que cette réduction s'explique essentiellement par la baisse de l'effectif militaire, qui, de 7 807 pendant l'exercice 2012/13, passera à 5 783 au 1^{er} juillet 2013, puis à 4 765 au 1^{er} avril 2014. La baisse de 38 611 500 dollars (21,6 %) au titre des membres des contingents est contrebalancée en partie par une augmentation de 12 079 200 dollars (61,5 %) au titre des unités de police constituées, dont l'effectif doit passer de 845 pendant l'exercice 2012/13 (7 unités) à 1 265 pendant l'exercice 2013/14 (10 unités) (A/67/755, par. 127 et 129). Les dépenses ont été estimées sur la base des taux de vacance suivants : 3 % pour les observateurs militaires, 2 % pour les contingents militaires, 7 % pour la Police des Nations Unies et 5 % pour les unités de police constituées, alors que des taux de respectivement 2 %, 2 %, 5 % et 0 % avaient été utilisés pour l'exercice de 2012/13.

26. Ayant demandé des renseignements à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de la poursuite de sa phase de transition, la MINUL rapatrierait certains contingents tout en redéployant le reste de ses effectifs à la frontière et dans les zones sensibles, où les menaces contre la sécurité étaient les plus importantes. Dans le même temps, elle déploierait les trois nouvelles unités de police constituées à des endroits stratégiques le long de la côte, où il était nécessaire d'assurer une certaine présence, même si les risques de sécurité y étaient moindres. La Mission pourrait ainsi réagir rapidement aux incidents de sécurité dans les zones où il n'y aurait plus de contingents affectés en permanence et apporter un appui aux unités spéciales de la police nationale dans leurs quartiers généraux régionaux.

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous concernant les modifications qui ont été ou doivent être apportées aux effectifs des contingents et des unités de police constituées au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2012 à avril 2014.

<i>Date</i>	<i>Contingents (hors observateurs militaires)</i>	<i>Police des Nations Unies et unités de police constituées (dont personnel fourni par les gouvernements)</i>	<i>Remarques</i>
1 ^{er} juillet 2012	7 807	1 375	Effectif approuvé
Juillet 2012	7 549	1 375	258 militaires rapatriés
Décembre 2012	7 448	1 375	101 militaires rapatriés
Janvier 2013	6 681	1 390	767 militaires rapatriés; 15 membres d'unités de police constituées déployés (mission préparatoire)
Mars 2013	6 681	1 515	Première unité de police constituée déployée (125 membres)
Avril 2013	6 651	1 515	30 militaires rapatriés
Juin 2013	5 783	1 655	868 militaires rapatriés; deuxième unité de police constituée déployée (140 membres)
Juillet/août 2013	5 783	1 795	Troisième unité de police constituée déployée (140 membres)
Avril 2014	4 765	1 795	1 018 militaires rapatriés

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	513	485	(28)
Personnel recruté sur le plan national	1 064	954	(110)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3	–	(3)
Volontaires des Nations Unies	237	237	–

28. Un montant de 123 918 300 dollars est proposé au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14, soit une augmentation de 3 502 600 dollars (2,9 %) par rapport à l'exercice 2012/13. L'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international, qui résulte de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé et de la révision du barème des traitements, est compensée en partie par une baisse des ressources nécessaires pour le personnel recruté sur le plan national, imputable à la suppression de 110 postes (voir par. 30 ci-dessous) et à l'application d'un taux de vacance plus élevé (A/67/755, par. 130 et 131). Les taux de vacance suivants ont été utilisés pour estimer les dépenses nécessaires au titre du personnel civil : 9 % pour le personnel recruté sur le plan international, 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 % pour les Volontaires des Nations Unies, alors que des taux de respectivement 12 %, 15 %, 5 % et 9 % avaient été utilisés pour l'exercice précédent.

29. Le Comité consultatif note qu'au 28 février 2013, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, les taux de vacance de postes effectifs du personnel civil s'établissaient comme suit : 11,1 % pour le personnel recruté sur le plan international, 25,7 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 7,2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7,2 % pour les Volontaires des Nations Unies. **Compte tenu de ces renseignements, le Comité recommande que les dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 soient estimées sur la base des taux de vacance de postes suivants : 9,5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 23 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 5,4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Pour les Volontaires des Nations Unies, le taux de vacance resterait celui proposé (7 %).**

30. Le Comité consultatif note dans le tableau ci-dessus que les propositions du Secrétaire général concernant l'effectif du personnel civil se traduiraient par une diminution nette de 141 postes et emplois de temporaire, dont 111 postes et emplois d'administrateur soumis à recrutement national [110 postes et 1 emploi financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 9 avril 2013, 21 des 111 postes et emplois d'administrateur soumis à recrutement national qui devaient être supprimés ou non reconduits étaient vacants. Il a également été informé, pendant son examen des propositions du Secrétaire général, que la MINUL s'efforçait d'aider par différents moyens le personnel qui pourrait être touché par la compression des effectifs, notamment en publiant des circulaires, en diffusant des émissions sur l'intranet et en

organisant des réunions d'information. En outre, la Mission prépare depuis 2009 le personnel recruté sur le plan national à son retrait, notamment en menant des programmes de renforcement des capacités, en diffusant des informations sur les autres possibilités d'emploi au Libéria et en donnant des conseils en matière de carrière. **Le Comité a déjà souligné par le passé qu'il importait de renforcer les capacités des membres du personnel des missions de maintien de la paix recruté sur le plan national afin de faciliter leur transition vers des emplois locaux lorsque les missions réduisent leurs effectifs et se retirent. Le Comité salue les efforts menés par la MINUL dans ce domaine et compte que la Mission les poursuivra. Les enseignements tirés de l'expérience des autres missions devront être appliqués s'il y a lieu.**

Recommandations concernant les postes

31. Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter à la dotation en effectifs font suite à la demande du Conseil de sécurité tendant à ce que la Mission procède aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition aboutisse à des résultats durables et tienne compte de la variété des défis, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, de même qu'à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264, tendant à ce que la Mission améliore le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui. On trouvera une description détaillée des modifications qu'il est proposé d'apporter à chaque composante dans le projet de budget (A/67/755, par. 43 à 112). Une liste de ces modifications figure par ailleurs en annexe au présent rapport.

Reclassements

32. En ce qui concerne le personnel relevant de la composante 4 (Appui), le Secrétaire général propose de reclasser deux postes du Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest : un poste P-4 de spécialiste des transports aériens en poste P-5 de chef du Bureau régional de la sécurité aérienne; un poste P-3 de spécialiste des transports aériens à la classe P-4. Ces deux reclassements doivent permettre de faire face à l'accroissement du volume et de la complexité du travail que doit accomplir le Bureau régional, qui a été créé pendant l'exercice 2012/13 dans les limites des ressources disponibles et assure la supervision de la sécurité des activités aériennes de la MINUL, de l'ONUCI, du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Le reclassement du poste P-4 à la classe P-5 vise également à aligner la classe du poste du chef du Bureau régional sur celle des chefs de section des missions de la région (ibid., par. 95). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des reclassements proposés par le Secrétaire général.**

Transformations d'emplois de temporaire en postes

33. Dans l'Équipe Déontologie et discipline (composante 4 : appui), il est proposé de transformer en postes trois emplois de temporaire précédemment financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 1 emploi de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4), 1 emploi d'assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 emploi d'assistant administratif (agent des services généraux

recruté sur le plan national). Pour étayer sa proposition, le Secrétaire général indique que ces fonctions font à présent partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent être considérées comme ayant un caractère permanent (ibid., par. 112). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les transformations en postes susmentionnées.**

Réaffectations et transferts de postes

34. Le Secrétaire général propose en tout 35 réaffectations et 205 transferts, qui sont résumés ci-après et expliqués en détail à l'annexe du présent rapport.

35. Au titre de la direction exécutive et de l'administration, il est proposé de :

a) Réaffecter deux postes (1 P-5 et 1 agent recruté sur le plan national) et transférer trois postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) en vue de créer le Groupe de la planification stratégique, qui s'occupera du transfert des fonctions de sécurité puis, progressivement, d'autres aspects de la planification de la transition, dont le transfert des fonctions civiles (ibid., par. 43 et 44);

b) Réaffecter deux postes (1 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies) et transférer un emploi de temporaire (1 agent du Service mobile) en vue de créer le Groupe d'appui à la coopération régionale et inter-missions afin de permettre à la Mission de conserver sa capacité d'anticiper les difficultés, notamment le long des frontières libériennes, et de réagir de façon adéquate en s'employant à renforcer les capacités de fond qui lui permettent de repérer, de coordonner et d'appuyer les initiatives de grande envergure qui visent à promouvoir la stabilisation immédiate et durable du pays (ibid., par. 45 et 46);

c) Transférer quatre postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux) à l'Équipe d'appui aux bureaux locaux en vue d'améliorer la coordination entre le quartier général de la MINUL et les 15 bureaux locaux (ibid., par. 47);

d) Transférer 101 postes ou emplois de temporaire (5 P-4, 19 P-3, 6 P-2, 17 administrateurs recrutés sur le plan national, 26 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies) aux bureaux de comté en vue d'officialiser la structure hiérarchique des bureaux (ibid., par. 48 et 49);

e) Réaffecter 14 postes ou emplois de temporaire (14 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et transférer 6 postes ou emplois de temporaire (2 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies) à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission en vue de renforcer sa capacité de collecter des informations et de déceler très tôt les menaces, pour compenser la réduction de la présence militaire (ibid., par. 50);

f) Réaffecter deux postes (2 Volontaires des Nations Unies) et transférer un emploi de temporaire (1 agent du Service mobile) au Centre d'opérations civilo-militaires afin d'étoffer la composante civile du Centre pour qu'il puisse assurer de façon intégrée les fonctions de suivi de l'information, d'établissement des rapports et d'appréciation de la situation (ibid., par. 51).

36. Au titre de la composante 1 (Sécurité), il est proposé de transférer trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies afin que celui-ci puisse s'occuper des questions relatives au transfert

à la Police nationale libérienne et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation de toutes les responsabilités liées à la sécurité (ibid., par. 59).

37. Au titre de la composante 2 (État de droit), il est proposé de réaffecter 3 postes (1 D-1 et 2 P-5) et d'en transférer 32 (4 P-4, 5 P-3, 2 agents du Service mobile, 14 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) dans le cadre de la restructuration de la Mission décrite au paragraphe 16 ci-dessus. Il est également proposé de réaffecter 2 postes (1 D-1 et 1 P-5) et de transférer 52 postes ou emplois de temporaire (2 P-5, 15 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile, 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) au titre de la composante 3 (Consolidation de la gouvernance démocratique) (ibid., par. 63 à 69 et 76 à 83).

38. Au titre de la composante 4 (Appui), le Secrétaire général propose les réaffectations et transferts suivants :

a) Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, réaffectation d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section du génie, dont le titulaire assumerait la responsabilité des opérations et des activités quotidiennes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au titre du mandat d'hygiène et de sécurité du travail de la Mission (ibid., par. 92);

b) Dans les bureaux régionaux, réaffectation d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) de la Section du génie, dont le titulaire serait chargé de donner des avis concernant les politiques, règlements et stratégies à appliquer à l'appui administratif à fournir à la composante opérationnelle de la Mission (ibid., par. 94);

c) Au Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest, réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des transports, dont le titulaire serait chargé d'absorber le volume croissant des activités du Bureau (ibid., par. 95);

d) À la Section des services médicaux, réaffectation de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des approvisionnements, d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des finances et d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des achats aux fins du renforcement des moyens de la Section (ibid., par. 101);

e) À la Section des transports aériens, réaffectation de 1 poste P-3 du Centre des opérations logistiques conjointes, de 2 postes d'agent du Service mobile de la Section des achats et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des transports afin de pouvoir absorber la charge de travail supplémentaire entraînée par l'augmentation du nombre des vols d'hélicoptère le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire et des activités de l'aviation civile au Libéria (ibid., par. 105).

39. Le Comité consultatif recommande d'approuver les réaffectations et transferts ci-dessus.

Suppressions

40. Le Secrétaire général propose de supprimer 30 postes soumis à recrutement international (1 D-1, 3 P-4, 3 P-3, 3 P-2 et 20 agents du Service mobile) et 111 postes soumis à recrutement national (1 administrateur recruté sur le plan national et

110 agents des services généraux recrutés sur le plan national). **Compte tenu des observations faites au paragraphe 30 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression des 141 postes.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
144 101 100	150 302 600	6 201 500

41. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont estimées à 150 302 600 dollars, soit une augmentation de 6 201 500 dollars (4,3 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. La baisse des ressources nécessaires au titre de la plupart des catégories de dépenses est contrebalancée par la hausse des montants nécessaires au titre du personnel fourni par les gouvernements, des transports terrestres, des communications, de l'informatique et des fournitures, services et matériel divers.

Consultants

42. Les ressources nécessaires au titre des consultants pour 2013/14 sont estimées à 673 300 dollars, soit une réduction de 217 700 dollars (24,4 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. Comme indiqué par le Secrétaire général, la variation s'explique essentiellement par le fait que la Mission recourt à moins de consultants pour ses programmes de formation, puisque le nombre de cours et de participants diminue en raison de la réduction des effectifs des composantes militaire et civile de la Mission (voir également par. 59 ci-après) (A/67/755, par. 134).

43. Le Comité consultatif constate au vu du rapport sur l'exécution du budget de la mission que les dépenses au titre des consultants pendant l'exercice 2011/12 ont été de 49,7 % inférieures aux prévisions budgétaires car il a été décidé de faire appel à des consultants non formateurs recrutés localement plutôt qu'à des consultants recrutés internationalement (A/67/609, par. 62). **Le Comité consultatif félicite la MINUL d'avoir pris la décision de recruter des consultants localement plutôt qu'internationalement et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inciter d'autres missions de maintien de la paix à faire de même si possible.**

Installations et infrastructures

44. Les ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures pour 2013/14 sont estimées à 48 576 700 dollars, soit une réduction de 319 100 dollars (0,7 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. La variation s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome, en raison de la réduction des effectifs militaires. Cette réduction concerne : les citernes à eau, les fosses septiques et le matériel d'hébergement, du fait de la fermeture de camps; l'approvisionnement en eau, la Mission ayant davantage recours aux ressources des puits qu'aux services de la société nationale de distribution d'eau; les services de sécurité, un contrat plus intéressant ayant été signé avec un nouveau prestataire; les carburants et lubrifiants, le nombre de

groupes électrogènes appartenant à l'ONU ou aux contingents ayant diminué. La réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre du remplacement du matériel et des installations obsolètes, du matériel électrique, de la location de locaux, des services d'entretien, des services de construction et des pièces de rechange et fournitures (A/67/755, par. 136 et 137).

45. S'agissant en particulier des services de construction, le Comité consultatif note, au vu des renseignements complémentaires fournis, que les ressources demandées pour 2013/14 ont augmenté de 722 800 dollars (158,9 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. Il est indiqué que la variation est imputable aux projets de construction liés à l'assainissement, à l'environnement, à la sécurité et aux opérations. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste détaillée des projets proposés et des dépenses prévues. Il a été informé que tous les projets proposés pour l'exercice étaient liés aux besoins opérationnels de la Mission et qu'aucun n'avait été exécuté au cours de l'exercice précédent. Le Comité consultatif a fait d'autres observations concernant les activités de construction dans son rapport sur les questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

46. Dans son rapport précédent sur l'exécution du budget et le projet de budget de la MINUL, le Comité consultatif a constaté que des ressources supplémentaires seraient nécessaires en 2012/13 pour mener à bien des projets au port et à l'aéroport, où la MINUL devait construire d'autres locaux (A/66/718/Add.13, par. 39). S'étant enquis de l'état d'avancement de ces projets, le Comité a été informé que jusqu'ici le Gouvernement libérien n'avait pas mis à exécution son projet de reprise des installations utilisées par la Mission au port et à l'aéroport. En conséquence, la MINUL continuait d'utiliser les installations et n'avait pas construit de nouveaux locaux. Les ressources initialement affectées à ces projets avaient été réaffectées à des projets prioritaires pour la transition, comme la construction de camps pour les nouvelles unités de police constituées et le démantèlement ou la remise en état des camps militaires.

Transports terrestres

47. Les ressources nécessaires au titre des transports terrestres pour 2013/14 sont estimées à 13 992 200 dollars, soit une augmentation de 4 914 900 dollars (54,1 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. Le Secrétaire général indique que le principal facteur contribuant à la variation est l'acquisition de véhicules de remplacement et de pièces de rechange due au vieillissement du parc de la Mission. L'augmentation est compensée en partie par la baisse escomptée de la consommation de carburant d'environ 5 % (A/67/755, par. 138).

48. Lors de l'examen du projet de budget du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'au Libéria, l'équipement rouillait rapidement en raison des conditions météorologiques. En outre, les routes étaient en très mauvais état de sorte que les véhicules s'usaient plus rapidement. Afin de limiter les dépenses, l'acquisition de véhicules avait été reportée lors des deux derniers exercices. En conséquence, 27 % des véhicules légers de transport de passagers avaient plus de sept ans. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 75 véhicules (9 ambulances 4 x 4, 6 camions de vidange moyens, 7 minibus de 15 passagers, 52 véhicules 4 x 4 d'usage général et 1 chariot-tracteur 4 x 4) seraient remplacés

pendant l'exercice. Il note qu'il est indiqué dans le projet de budget que le parc de la Mission compte au total 1 013 véhicules appartenant à l'ONU.

49. S'étant renseigné, le Comité consultatif a aussi appris que le fait d'étaler les acquisitions prévues sur plusieurs exercices successifs ne serait pas viable économiquement car les véhicules les plus vieux occasionneraient des dépenses plus élevées au titre des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange. En outre, le temps d'immobilisation des véhicules augmenterait, ce qui pourrait avoir des conséquences pour les activités opérationnelles. Le Comité consultatif a fait des observations détaillées au sujet de la durée de vie des véhicules dans son rapport sur les questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

50. Par ailleurs, le Comité consultatif constate à la lecture du rapport sur l'exécution du budget qu'il y a eu 45 accidents de la route importants en 2011/12 (A/67/609, réalisation escomptée 4.1 : appui efficace et rationnel à la Mission sur le plan logistique et administratif et sur celui de la sécurité). Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les 45 accidents étaient dus à une erreur du conducteur ou au mauvais état des routes, et non au vieillissement du parc de véhicules de la Mission. Il a appris en outre que la MINUL avait pris des mesures pour réduire le nombre d'accidents, notamment qu'elle menait deux fois par an une campagne de sécurité routière d'une semaine, qu'elle faisait passer des examens théoriques et pratiques à tous les automobilistes et qu'elle dispensait une formation à la conduite tout terrain ainsi qu'à la conduite défensive. **Le Comité consultatif compte que les mesures de sécurité routière que la Mission a prises feront qu'il y aura moins d'accidents de la route durant l'exercice 2013/14.**

Transports aériens

51. Les ressources nécessaires au titre des transports aériens pour l'exercice 2013/14 sont estimées à 48 538 900 dollars, soit une réduction de 147 200 dollars (0,3 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. La variation, qui s'explique essentiellement par l'arrêt de l'exploitation d'un hélicoptère moyen porteur, est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre de la location et de l'exploitation des avions de la Mission, en raison de l'augmentation des coûts garantis de la flotte et de l'heure de vol (A/67/755, par. 139).

52. Le Comité consultatif note à la lecture du rapport sur l'exécution du budget de la Mission qu'en 2011/12, les dépenses au titre des transports aériens ont été de 11 % inférieures aux prévisions budgétaires, du fait que la location et l'exploitation des avions et hélicoptères ont coûté moins cher que prévu en raison de la réorganisation de la flotte de la Mission. L'avion à grosse charge utile, en particulier, a été remplacé par un avion de capacité moindre, qui a été peu utilisé pour assurer la relève des contingents (A/67/609, par. 65).

53. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission s'était défait du Boeing 757-200 en octobre 2011 et l'avait remplacé dans un premier temps par un autre avion de transport de passagers de moindre capacité, un Boeing 737-500, qui ne pouvait pas servir à assurer la relève des contingents et avait donc été sous-utilisé. Dans de nombreux cas, la relève avait dû être assurée par des lignes commerciales. En avril 2012, le Boeing 737-500 avait été remplacé par un Boeing 737-400 qui avait une capacité de transport de marchandises et de passagers supérieure et avait permis d'assurer la relève des contingents de la MINUL et de l'ONUCI à destination de tous les pays d'Afrique, de l'Ukraine et de

l'Asie occidentale, même si le nombre de vols nécessaires pour transporter le même nombre de passagers avait augmenté de 28 % par rapport au nombre de vols nécessaires lorsque le Boeing 757-200 était en service. Le Comité a appris en outre que les économies faites sur la location de l'avion pour 2011/12 s'étaient élevées à 4,9 millions de dollars. Le fait de devoir utiliser provisoirement des lignes commerciales pour faciliter la relève des contingents avait néanmoins occasionné des dépenses supplémentaires de 3,7 millions de dollars au titre du personnel militaire et de police. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans les futurs rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les gains d'efficience qu'entraîne la réorganisation de la flotte, en indiquant le montant total des économies réalisées et le montant total de dépenses supplémentaires.**

54. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que le contrat d'affrètement de longue durée pour chacun des avions de la Mission avait été établi au moment de l'appel d'offres qui indiquait les utilisations pouvant être faites de chaque avion et les heures de vol correspondantes. Un tarif standard s'appliquait à tous les contrats d'affrètement de longue durée. C'est à la Division des achats du Siège qu'il appartenait, en dernier ressort, d'évaluer les appels d'offres et, donc, le tarif pour tous les contrats. Lorsque le Boeing 757-200 avait été remplacé par le Boeing 737-500, de moindre capacité, une évaluation initiale avait été faite, pour laquelle la Mission avait été consultée. L'utilisation du Boeing 737-500 se serait traduite par une réduction annuelle des coûts fixes, qui auraient été ramenés de 14,3 millions à 4,5 millions de dollars. Le coût de l'heure de vol aurait été ramené de 930 dollars à 510 dollars. Cependant, la Mission avait des inquiétudes au sujet de la capacité de la soute à fret du Boeing 737-500 et, comme indiqué au paragraphe précédent, elle avait donc remplacé l'avion par un Boeing 737-400, de capacité supérieure, en avril 2012. S'étant renseigné, le Comité a appris en outre que la décision de prévoir un nombre fixe d'heures de vol par an pouvait dans certains cas empêcher la Mission de s'adapter à l'évolution de la situation, mais qu'au moment d'évaluer les besoins et de signer les contrats, la solution la plus économique était retenue. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne dûment en compte les incidences que la modification de la structure des contrats de transport aérien peut avoir sur les opérations.**

Informatique

55. Les ressources nécessaires au titre de l'informatique pour l'exercice 2013/14 sont estimées à 4 785 800 dollars, soit une augmentation de 907 700 dollars (23,4 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. Le Secrétaire général indique que cette augmentation tient principalement au fait qu'il faut remplacer l'équipement devenu obsolète. Il faut également prévoir des ressources supplémentaires au titre des services informatiques, en particulier l'assistance de niveau I, II ou III à prévoir pour les logiciels nouveaux, mis à niveau ou mis à jour, notamment le progiciel Field Support Suite, composé de 18 modules, qui facilite la mise en service d'Umoja, et les services centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications (A/67/755, par. 141).

56. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements détaillés sur les achats d'équipement informatique prévus pour l'exercice 2013/14. Les dépenses à ce titre s'élèveraient en tout à 1 211 200 dollars. Le Comité a également été informé que la Mission réduirait son parc informatique pendant

l'exercice. Le nombre d'ordinateurs serait ramené de 1 718 en 2012/13 à 1 131 en 2013/14 (soit 587 ordinateurs de moins), et le nombre de portables de 1 005 à 706 (soit 299 de moins).

4. Questions diverses

Gains d'efficience

57. Au paragraphe 114 du projet de budget, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ont été établies compte tenu de gains d'efficience d'un montant de 339 000 dollars, qui se répartissent comme suit : 64 000 dollars au titre des installations et infrastructures du fait de la réduction de la consommation en carburant, le regroupement des camps permettant de diminuer le nombre de groupes électrogènes et d'appareils de climatisation; 210 000 dollars au titre des transports terrestres du fait de la réduction de 3 % du kilométrage, les directives en matière d'utilisation des véhicules en dehors du service devant être strictement appliquées; 65 000 dollars au titre de l'informatique du fait de la réduction du nombre de serveurs qu'entraîne la virtualisation croissante.

58. Le Comité consultatif rappelle que pour l'exercice 2012/13, les prévisions de dépenses prenaient en compte des gains d'efficience d'un montant de 16 620 500 dollars, qui tenaient principalement à la décision prise d'allonger la durée de vie du matériel déjà déployé et de modifier la composition de la flotte aérienne (A/66/691, par. 70). Ayant souhaité connaître les raisons de la nette diminution des gains d'efficience prévus pour 2013/14, le Comité consultatif a été informé que la Mission continuait d'allonger autant que possible la durée de vie du matériel mais qu'il faudrait remplacer certains articles en 2013/14. Par ailleurs, la composition de la flotte resterait sensiblement la même. **Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général n'ait pas trouvé le moyen de réaliser d'autres gains d'efficience pendant l'exercice considéré, notamment compte tenu du retrait de la composante militaire de la MINUL. Le Comité recommande que la Mission soit priée de déterminer dans quels domaines des gains d'efficience pourraient être réalisés pendant l'exercice et de rendre compte des résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du budget de 2013/14.**

Formation

59. Le Secrétaire général indique au paragraphe 118 du projet de budget que les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 1 046 800 dollars. Le Comité consultatif note que les ressources nécessaires ont baissé de 178 800 dollars par rapport à celles demandées pour 2012/13, qui se montaient à 1 225 600 dollars (A/66/691, par. 74). Il note en outre, à la lecture du tableau figurant au paragraphe 119 du rapport du Secrétaire général, qu'il est prévu que le nombre de participants à la formation interne et à la formation externe, en particulier d'agents recrutés sur le plan national, baisse nettement pendant l'exercice. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette tendance à la baisse indiquait que les agents recrutés sur le plan national avaient terminé la formation aux nouveaux systèmes (normes IPSAS, Umoja et Inspira) et qu'ils n'auraient vraisemblablement pas besoin de suivre d'autre formation à ces systèmes. En outre, la diminution des effectifs ferait qu'il y aurait moins de participants aux séances de formation.

Services de détection des mines et de déminage

60. Comme indiqué au paragraphe 121 du projet de budget, les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 1 648 600 dollars. Au paragraphe 122, le Secrétaire général indique que, aux termes de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL a pour mission d'aider le Gouvernement libérien à combler les graves lacunes qui compromettent le transfert des compétences. C'est dans ce cadre que la Mission a lancé un programme visant à renforcer les capacités de neutralisation des explosifs et munitions des forces armées du Libéria. Il s'agit de combler l'une des principales lacunes mises en évidence par l'évaluation des forces et des faiblesses en matière de sécurité nationale que la MINUL et le Gouvernement libérien ont effectuée conjointement, en octobre 2011. Le Secrétaire général indique qu'à présent les risques que les engins ou munitions non explosés font peser sur la sécurité sont atténués par trois des compagnies de génie militaire de la Mission. La Mission aura des moyens limités au-delà du 30 juin 2015 du fait de la réduction des effectifs militaires et aucune institution libérienne du secteur de la sécurité ne dispose à l'heure actuelle de moyens dans ce domaine. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le programme de renforcement des capacités, qui serait administré par le Service de la lutte antimines des Nations Unies, comprendrait deux séances de formation des formateurs.

Mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

61. Lors de l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS à la MINUL. Il a notamment appris qu'en janvier 2013, l'équipe chargée du projet avait signalé que la Mission était bien partie pour mettre en œuvre les normes IPSAS le 1^{er} juillet 2013, conformément au calendrier établi. Plus de 150 membres du personnel avaient suivi une formation en ligne ou donnée par un instructeur pour se préparer à la mise en œuvre des normes; les instructions permanentes relatives aux normes seraient en place le 31 mars 2013 au plus tard; le nettoyage des données d'inventaire serait terminé le 30 avril.

V. Conclusion

62. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont énoncées au paragraphe 71 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/609). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 2 642 730 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, d'un montant de 8 819 700 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

63. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont énoncées au paragraphe 145 du projet de budget (A/67/755). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 477 550 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et mette en recouvrement un montant de 119 387 700 dollars, au même titre, pour la période allant du**

1^{er} juillet au 30 septembre 2013. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 septembre 2013, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale mette en recouvrement un montant de 358 163 100 dollars pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 juin 2014.

Documentation

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/609)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/755)
- Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2012/230)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission des Nations Unies au Libéria : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.13)
- Résolutions 65/301 et 66/275 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1509 (2003), 1626 (2005), 1938 (2010), 1971 (2011), 2008 (2011) et 2066 (2012) du Conseil de sécurité

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria : récapitulatif
des modifications du tableau d'effectifs proposé
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et gestion			
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général	-1	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste de la planification au Groupe de la planification stratégique
Groupe de la planification stratégique	+1	P-5	Réaffectation de 1 poste de spécialiste hors classe de la planification depuis la Section des affaires civiles
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de planificateur depuis le Bureau de la Représentante spéciale
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	+1	AN	Réaffectation de 1 poste de planificateur depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+1	PN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
Groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste d'attaché de liaison depuis la Section des droits de l'homme et de la protection
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+1	VNU	Réaffectation de 1 poste d'attaché de liaison (adjoint de 1 ^{re} classe) depuis la Section des finances
Équipe d'appui aux bureaux locaux	+1	P-4	Transfert de 1 poste de coordonnateur depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de coordonnateur depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	+1	PN	Transfert de 1 poste de commis depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
Bureaux de comté	+5	P-4	Transfert de 2 postes de chef de bureau local depuis la Section de la planification et des orientations politiques et de 3 postes depuis la Section des affaires civiles
	+19	P-3	Transfert de 13 postes de chef de bureau local depuis la Section des affaires civiles, de 1 poste depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, de 3 postes depuis la Section des droits de l'homme et de la protection et de 2 postes depuis le Bureau de la communication et de l'information
	+6	P-2	Transfert de 6 postes de spécialiste des droits de l'homme depuis la Section des droits de l'homme et de la protection

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+17	AN	Transfert de 7 postes de spécialiste des droits de l'homme depuis la Section des droits de l'homme et de la protection, de 2 postes d'administrateur de 1 ^{re} classe spécialiste de l'état de droit depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et de 8 postes de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
	+26	PN	Transfert de 2 postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques et de 5 postes d'assistant d'information depuis le Bureau de la communication et de l'information, de 8 postes de spécialiste des droits de l'homme depuis la Section des droits de l'homme et de la protection et de 11 postes d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	+28	VNU	Transfert de 6 postes d'administrateur de 1 ^{re} classe spécialiste de l'état de droit depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, de 15 postes de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles, de 5 postes de spécialiste des droits de l'homme depuis la Section des droits de l'homme et de la protection et de 2 postes de fonctionnaire de l'information depuis le Bureau de la communication et de l'information
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	+2	P-4	Transfert de 2 postes d'analyse de l'information : 1 depuis la Section des affaires civiles et 1 depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+1	P-3	Transfert de 1 poste d'analyste de l'information depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+14	PN	Réaffectation de 14 postes d'analyste de l'information depuis la Section du génie
	+2	VNU	Transfert de 2 postes d'analyste adjoint de l'information : 1 depuis la Section de la planification et des orientations politiques et 1 depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration
Centre d'opérations civilo-militaires	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	+2	VNU	Réaffectation de 2 postes de fonctionnaire adjoint chargé des rapports : 1 provenant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire et 1 de la Section des finances
Bureau de la communication et de l'information	-2	P-3	Transfert de 2 postes de fonctionnaire de l'information aux bureaux de comté
	-7	PN	Transfert de 2 postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques et de 5 postes d'assistant d'information aux bureaux de comté
	-2	VNU	Transfert de 2 postes de fonctionnaire de l'information aux bureaux de comté
Composante 1 : sécurité			
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies	+1	P-4	Transfert de 1 poste de conseiller spécial depuis la Section des affaires civiles
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé des rapports depuis la Section des affaires civiles
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 2 : état de droit			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)	+1	D-1	Réaffectation de 1 poste depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
Service consultatif de l'administration pénitentiaire	-1	P-4	Transfert de 1 poste de formateur au Groupe de la formation et de l'encadrement
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif à la Section de la réforme du droit et des politiques
	-1	AN	Transfert de 1 poste de formateur au Groupe de la formation et de l'encadrement
Section de l'accès à la justice et de la sécurité	+1	P-5	Réaffectation de 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+2	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+2	P-3	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+1	SM	Réaffectation de 1 poste d'assistant administratif depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+6	AN	Transfert de 6 postes de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+3	PN	Réaffectation de 3 postes d'assistant administratif depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	Groupe de la formation et de l'encadrement	+1	P-4
+1		P-3	Transfert de 1 poste de formateur depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
+3		AN	Transfert de 1 poste de formateur depuis le Service consultatif de l'administration pénitentiaire et de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
+2		PN	Transfert de 2 postes d'assistant administratif depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
Section de la réforme du droit et des politiques		+1	P-5
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+2	P-3	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis le Service consultatif de l'administration pénitentiaire
	+5	AN	Transfert de 5 postes de spécialiste des affaires judiciaires depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire
	+2	PN	Transfert de 2 postes d'assistant administratif depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	
Division de l'appui au système juridique et judiciaire	-1	D-1	Réaffectation du poste de directeur au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)	
	-2	P-5	Réaffectation de 2 postes de spécialiste hors classe des affaires judiciaires réaffectés : 1 à la Section de la réforme du droit et des politiques et 1 à la Section de l'accès à la justice et de la sécurité	
	-3	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires à la Section de l'accès à la justice et de la sécurité et de 1 poste à la Section de la réforme du droit et des politiques	
	-5	P-3	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires à la Section de l'accès à la justice et de la sécurité, de 1 poste de formateur au Groupe de la formation et de l'encadrement et de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires à la Section de la réforme du droit et des politiques	
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif à la Section de l'accès à la justice et de la sécurité	
	-1	AN	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des questions judiciaires au Groupe de la planification stratégique	
	-15	AN	Transfert de 2 postes d'administrateur de 1 ^{re} classe spécialiste de l'état de droit aux bureaux de comté, de 6 postes de spécialiste des affaires judiciaires à la Section de l'accès à la justice et de la sécurité, de 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires au Groupe de la formation et de l'encadrement et de 5 postes de spécialiste des affaires judiciaires à la Section de la réforme du droit et des politiques	
	-8	PN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif à l'Équipe d'appui des bureaux locaux, de 3 postes d'assistant d'équipe à la Section de l'accès à la justice et de la sécurité, de 2 postes d'assistant administratif au Groupe de la formation et de l'encadrement et de 2 postes d'assistant administratif à la Section de la réforme du droit et des politiques	
	-6	VNU	Transfert de 6 postes d'administrateur de 1 ^{re} classe spécialiste de l'état de droit aux bureaux de comté	
	Section des droits de l'homme et de la protection	-1	P-4	Réaffectation de 1 poste au Groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions
-3		P-3	Transfert de 3 postes de spécialiste des droits de l'homme aux bureaux de comté	
-6		P-2	Transfert de 6 postes de spécialiste adjoint des droits de l'homme aux bureaux de comté	
-7		AN	Transfert de 7 postes de spécialiste des droits de l'homme aux bureaux de comté	
-8		PN	Transfert de 8 postes de spécialiste des droits de l'homme aux bureaux de comté	
Composante 3 : consolidation de la gouvernance démocratique	-5	VNU	Transfert de 5 postes de spécialiste des droits de l'homme aux bureaux de comté	
	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire	-1	P-5	Réaffectation de 1 poste à la Section de la gouvernance
		-1	P-4	Transfert de 1 poste d'assistant spécial à l'Équipe d'appui des bureaux locaux
		-1	P-4	Suppression de 1 poste
		-1	P-3	Transfert de 1 poste de coordonnateur à l'Équipe d'appui des bureaux locaux
	+1	AN	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint des affaires humanitaires depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+3	PN	Transfert de 2 postes d'assistant (programmes) et de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	-1	VNU	Réaffectation de 1 poste au Centre d'opérations civilo-militaires
Section de la consolidation de la gouvernance démocratique	+1	D-1	Poste de chef de bureau réaffecté depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration
Section de la gouvernance	+1	P-5	Poste de chef de la Section de la gouvernance réaffecté depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire
	+5	P-4	Transfert de 5 postes de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	+4	AN	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires civiles et de 2 postes de spécialiste adjoint des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
	+2	PN	Transfert de 2 postes d'assistant administratif depuis la Section des affaires civiles
	+3	VNU	Transfert de 3 postes de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
Section de l'analyse politique	+1	P-5	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+3	P-4	Transfert de 3 postes de spécialiste des questions politiques depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+2	P-3	Transfert de 2 postes de spécialiste des questions politiques depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+2	PN	Transfert de 2 postes d'assistant administratif : 1 depuis la Section de la planification et des orientations politiques et 1 depuis la Section des affaires civiles
	+3	VNU	Transfert de 3 postes de spécialiste des questions politiques depuis la Section de la planification et des orientations politiques
Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix	+1	P-5	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
	+7	P-4	Transfert de 5 postes de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles, de 1 poste de spécialiste du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration et de 1 poste de spécialiste des questions politiques depuis la Section de la planification et des orientations politiques
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
	+1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+5	AN	Transfert de 3 postes de spécialiste adjoint des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles et de 2 postes de spécialiste adjoint du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration
	+3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant administratif depuis la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration
	+2	VNU	Transfert de 2 postes de spécialiste des affaires civiles depuis la Section des affaires civiles
Section de la planification et des orientations politiques	-1	D-1	Réaffectation de 1 poste à la Section de la consolidation de la gouvernance démocratique
	-1	P-5	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) à la Section de l'analyse politique
	-7	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste des droits de l'homme aux bureaux de comté, de 1 poste de spécialiste des questions politiques à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, de 3 postes de spécialiste des questions politiques à la Section de l'analyse politique et de 1 poste de spécialiste des questions politiques à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix
	-3	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et de 2 postes de spécialiste des questions politiques à la Section de l'analyse politique
	-1	P-2	Suppression du poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 ^{re} classe)
	-3	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions, de 1 poste d'assistant administratif à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et de 1 poste d'assistant administratif à la Section de l'analyse politique
	-1	PN	Transfert de 1 poste d'assistant à la Section de l'analyse politique
	-4	VNU	Transfert de 3 postes de spécialiste des questions politiques à la Section de l'analyse politique et de 1 poste à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration	-1	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix
	-1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration aux bureaux de comté
	-1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif à la Section de la consolidation de la gouvernance démocratique
	-3	AN	Transfert de 3 postes de spécialiste adjoint du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration : 2 à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix et 1 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire
	-4	PN	Transfert de 4 postes d'assistant administratif à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix et de 1 poste à la Section de l'analyse politique
	-1	PN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif
	-1	VNU	Transfert de 1 poste à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des affaires civiles	-1	D-1	Suppression du poste
	-1	P-5	Réaffectation de 1 poste au Groupe de la planification stratégique
	-1	P-5	Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix
	-15	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires civiles à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, de 1 poste de conseiller spécial au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies, de 5 postes de spécialiste des affaires civiles à la Section de la gouvernance, de 5 postes de spécialiste des affaires civiles à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix et de 3 postes de spécialiste des affaires civiles aux bureaux de comté
	-1	P-4	Suppression de 1 poste
	-15	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires civiles à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix, de 13 postes de spécialiste des affaires civiles aux bureaux de comté et de 1 poste de fonctionnaire chargé des rapports au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies
	-1	P-3	Suppression de 1 poste
	-5	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Groupe de la planification stratégique, de 1 poste d'assistant administratif au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies, de 1 poste d'assistant administratif à la Section de la gouvernance, de 1 poste d'assistant administratif à l'Équipe d'appui des bureaux locaux et de 1 poste d'assistant administratif au Centre d'opérations civilo-militaires
	-15	AN	Transfert de 8 postes de spécialiste des affaires civiles aux bureaux de comté, de 2 postes de spécialiste des affaires civiles et de 2 postes de spécialiste adjoint des affaires civiles à la Section de la gouvernance, et de 3 postes de spécialiste adjoint des affaires civiles à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix
	-17	PN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Groupe de la planification stratégique, de 11 postes d'assistant administratif aux bureaux de comté, de 2 postes d'assistant administratif à la Section de la gouvernance, et de 2 postes d'assistant (programmes) et de 1 poste d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire
	-20	VNU	Transfert de 15 postes de spécialiste des affaires civiles aux bureaux de comté, de 3 postes de spécialiste des affaires civiles à la Section de la gouvernance et de 2 postes de spécialiste des affaires civiles à la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix
	Composante 4 : appui		
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	-3	P-3	Suppression du poste de fonctionnaire des commissions d'enquête
	+1	VNU	Transfert de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section du génie
Bureaux régionaux	+1	P-4	Transfert de 1 poste d'attaché administratif depuis la Section du génie
Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest	+1	P-5	Reclassement de 1 poste P-4 (spécialiste des transports aériens) à la classe P-5 (chef de la sécurité aérienne régionale)
	-1	P-4	Reclassement de 1 poste P-4 (spécialiste des transports aériens) à la classe P-5 (chef de la sécurité aérienne régionale)
	+1	P-4	Reclassement de 1 poste de spécialiste des transports aériens de la classe P-3 à la classe P-4

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	P-3	Reclassement de 1 poste de spécialiste des transports aériens de la classe P-3 à la classe P-4
	+1	PN	Réaffectation de 1 poste d'assistant administratif depuis la Section des transports
Bureau du Chef des services administratifs	-1	PN	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
Section des finances	-4	SM	Suppression de 4 postes d'assistant (finances)
	-8	PN	Suppression de 8 postes d'assistant (finances)
	-3	VNU	Réaffectation de 3 postes : 1 à la Section des services médicaux, 1 au Centre d'opérations civilo-militaires et 1 au Groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions
Section de la gestion des ressources humaines	-2	SM	Suppression de 2 postes d'assistant (voyages)
Section de la gestion du matériel	-2	SM	Suppression de 2 postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks
	-1	PN	Suppression de 1 poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks
Section des achats	-2	SM	Réaffectation de 2 postes à la Section des transports aériens
	-1	VNU	Réaffectation de 1 poste à la Section des services médicaux
Section des services médicaux	+2	PN	Réaffectation de 2 postes d'infirmier(ère) depuis la Section des approvisionnements
	+2	VNU	Réaffectation de 2 postes d'infirmier(ère) : 1 depuis la Section des finances et 1 de la Section des achats
Centre mixte des opérations logistiques	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste à la Section des transports aériens
Section du contrôle des mouvements	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'agent de la régulation des mouvements
Section du génie	-1	P-4	Transfert de 1 poste d'ingénieur aux bureaux régionaux
	-3	SM	Suppression de 1 poste d'assistant (gestion des installations), de 1 poste d'assistant administratif et de 1 poste d'assistant (entrepôts)
	-14	PN	Réaffectation de 14 postes à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
	-37	PN	Suppression de 8 postes d'assistant (génie), de 1 poste d'assistant (entrepôts), de 22 postes de maçon et de 6 postes de technicien du génie
	-1	VNU	Transfert de 1 poste au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Section des transports aériens	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes depuis le Centre mixte des opérations logistiques
	+2	SM	Réaffectation de 1 poste de capitaine des pompiers et de 1 poste d'officier de permanence des opérations aériennes depuis la Section des achats
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant aux opérations aériennes
	-1	AN	Suppression de 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes
	+1	VNU	Réaffectation de 1 poste de responsable d'aérodrome depuis la Section des transports
Section de l'informatique et des communications	-2	P-2	Suppression de 2 postes d'informaticien adjoint
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant aux télécommunications

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des transports	-10	PN	Suppression de 3 postes d'assistant (facturation) et de 7 postes d'installateur
	-1	P-4	Suppression du poste de chef adjoint des transports
	-2	SM	Suppression de 2 postes d'assistant (transports)
	-1	PN	Réaffectation de 1 poste au Groupe de la sécurité aérienne
	-18	PN	Suppression de 18 postes d'assistant (transports)
Section des approvisionnements	-1	VNU	Réaffectation de 1 poste au Groupe de la sécurité aérienne
	-4	SM	Suppression de 4 postes d'assistant aux fournitures
	-35	PN	Suppression de 20 postes d'assistant (entrepôts) et de 15 postes d'assistant à la gestion des carburants
Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents	-2	PN	Réaffectation de 2 postes à la Section des services médicaux
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
Équipe Déontologie et discipline	+1	P-4	Transformation en poste d'un emploi de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline
	+1	SM	Transformation en poste d'un emploi de temporaire d'assistant administratif
	+1	PN	Transformation en poste d'un emploi de temporaire d'assistant administratif
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-1	P-4	Transformation en poste d'un emploi de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline
	-1	SM	Transformation en poste d'un emploi de temporaire d'assistant administratif
	-1	GN	Transformation en poste d'un emploi de temporaire d'assistant administratif
Total			
Postes pourvus sur le plan international	-28		
Postes pourvus sur le plan national	-110		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-3		

Abréviations : SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.